Association Rigaud-Montagne
Association du chemin des Voirons
Association des locataires de l'Ensemble résidentiel de la Gradelle
Association des locataires des immeubles du chemin De-La-Montagne 70-134
Pro-vélo 3 Chêne
Mobilité Piétonne Genève
Association des parents d'élèves de Chêne-Bougeries

Recommandé

Mairie de Chêne-Bougeries
Conseil administratif
Route de Chêne 136
1224 Chêne-Bougeries

Chêne-Bougeries, le 26.05.2023

Concerne : demandes d'améliorations sur la Voie Verte

Madame la conseillère administrative,
Messieurs les conseillers administratifs,

Les associations susmentionnées sont régulièrement interpellées par des usagers de la Voie Verte et habitants du quartier en raison de tensions entre cyclistes et piétons.

A noter également que les croisements de la Voie Verte avec les chemins De-La-Montagne et Grange-Falquet mettent en lumière une confusion quant aux priorités entre les voitures et les vélos (la situation devient rocambolesque aux heures de pointes si l'on ajoute les piétons à ces mêmes croisements).

En effet, la philosophie de la Voie Verte, désirant voir un usage indifférencié de l'espace tant pour les cyclistes que pour les piétons amène des difficultés de cohabitation. Cette vision idéalisée de la mobilité « douce » ne fonctionne pas sur un tronçon rectiligne qui encourage la prise de vitesse à l'heure où certains vélos électriques peuvent atteindre plus de 50km/h.

Dès lors, nous avons souhaité nous rassembler afin d'identifier les problématiques et esquisser des propositions d'amélioration qui fassent consensus tant pour les représentants des cyclistes que des piétons et qui soient spécifiques, mesurées, réalistes et réalisables à court terme.

A toutes fins utiles, nous précisons que nos associations sont vivement en faveur de la mobilité douce, tant pour la santé humaine qu'écologique. Mais nous sommes d'avis que des vélos allant aussi vite que des voitures doivent être redirigés sur la route pour des questions de sécurité. Aller à plus de 30km/h n'est plus de la mobilité douce. Par exemple, nous souhaitons encourager l'autonomie des enfants sur le chemin de l'école dès leur plus jeune âge. Mais les parents continueront d'accompagner leurs enfants à l'école tant qu'ils craindront pour leur sécurité. Cette protection parentale retire involontairement aux petits les espaces de liberté indispensables à leur construction. Partant, laisser à des véhicules extrêmement rapides la liberté d'emprunter la Voie Verte amène indirectement une réduction de la liberté de tous les autres usagers. Ce déséquilibre doit être rétabli.

Problématiques constatées :

- Intersections avec les chemins De-La-Montagne et Grange-Falquet : tensions vélos/voitures
    - Beaucoup de cyclistes passent à travers les croisements sans freiner et sans céder la priorité aux voitures. En revanche, une majorité de voitures freine de peur d'une collision avec un vélo. La priorité aux automobiles interroge s'agissant d'une voie verte et dans le cadre d'une politique visant à favoriser la mobilité douce.

- Chassés-croisés entre les piétons et les vélos selon les tronçons (voir photo 4) ;

- Cohabitation entre les deux roues selon leur typologie (vélos/trottinettes sans assistance vs vélos/trottinettes électriques) : la vitesse des uns génère un stress et des tensions sur les autres.

- Sécurité des enfants (à pied et à vélo) et des personnes âgées/à mobilité réduite ;

- Manque de connaissance des droits et devoirs de la part des usagers (signification du panneau « Piste cyclable et chemin pour piétons, sans partage de l'aire de circulation ») : si des piétons, poussettes, chaises roulantes utilisent la partie goudronnée utilisée par les vélos, il n'est pas rare qu'ils se fassent klaxonner et réprimander par ces derniers. L'inverse est également constaté sur le revêtement caillouteux ;
- Vitesse non limitée (nous saluons la pose de radars pédagogiques mais cela ne semble pas suffire pour contenir une vitesse acceptable pour la cohabitation).

Bien sûr, le panneau indiquant les modalités d'usage sur la Voie Verte règle en théorie la question de la priorité aux piétons mais il ne limite pas la vitesse. De plus, au vu des pratiques, nous avons l'impression que la majorité des usagers ne connaît pas la signification de ce panneau.

Signal OSR 2.63.1

A la décharge des usagers, la situation semble avoir été fabriquée de manière contradictoire : le discours plaide pour un usage sans distinction de la Voie Verte pourtant, les aménagements induisent clairement un côté pour les piétons et un côté pour les deux-roues (des vélos sont peints sur le bitume) avec une frontière matérialisée par des cailloux entre les deux. Il semble qu'à l'usage, ces injonctions paradoxales ouvrent la voie aux incivilités de toutes sortes.

Nos demandes :

- Poser une signalisation au sol, claire et bien visible aux abords de l'École primaire de la Gradelle et du cycle pour indiquer la présence d'enfants/de jeunes (voir photo 7) ;

- Si nous restons dans cette philosophie d'usage non différencié, il faut – pour être cohérent – soit peindre une personne piétonne à côté du dessin de vélo sur la partie goudronnée soit effacer la signalétique dédiée au vélo. Cette remarque vaut pour le revêtement caillouteux utilisé majoritairement par les piétons : si des vélos s'y trouvent, ils se font réprimander par les piétons même s'il s'agit d'enfants. Il faut donc mettre une signalétique piétons/vélos des deux côtés ou ne pas en mettre du tout (référence au signal OSR 2.63.1).

- Sur le modèle de ce qui se fait devant l'École Pré-Picot, la présence d'une patrouille scolaire serait utile pour sécuriser les enfants *(la commune de Cologny fait appel depuis peu à une patrouilleuse scolaire pour permettre aux enfants d'accéder à leur école en toute sécurité)* ;

- Sur le modèle de ce qui se fait devant l'École Pré-Picot, la présence d'agents municipaux serait souhaitable pour contrôler la vitesse et, si possible, confisquer les véhicules électriques non conformes à la législation suisse *(les policiers municipaux viennent de manière aléatoire mais régulière devant l'école ce qui est très efficace)* ;

- Enfin, l'essentiel des problématiques rencontrées découlant de la vitesse des vélos et trottinettes électriques, **nous demandons une limitation de la vitesse à 25km/h** au moyen du panneau idoine.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prions de recevoir, Madame, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Association Rigaud-Montagne
Céline Pillonel

Association du chemin des Voirons
Christiane Pasteur

Pro Vélo 3 Chêne
Julien Renggli

Association des parents d'élèves de Chêne-Bougeries
Sandrine Ruffieux Inani

Association des locataires de l'Ensemble résidentiel de la Gradelle
Hélène Thurnherr-Gaulis

Groupe des locataires des immeubles du chemin De-La-Montagne 70-134
Anne Molnarfi-Schmidt

Mobilité Piétonne Genève
Marco Ziegler

Annexes : photographies illustrant nos propos

1) Signalisation avant un croisement : les cyclistes prennent malgré tout la priorité sur les voitures. Une clarification des priorités est-elle possible ?

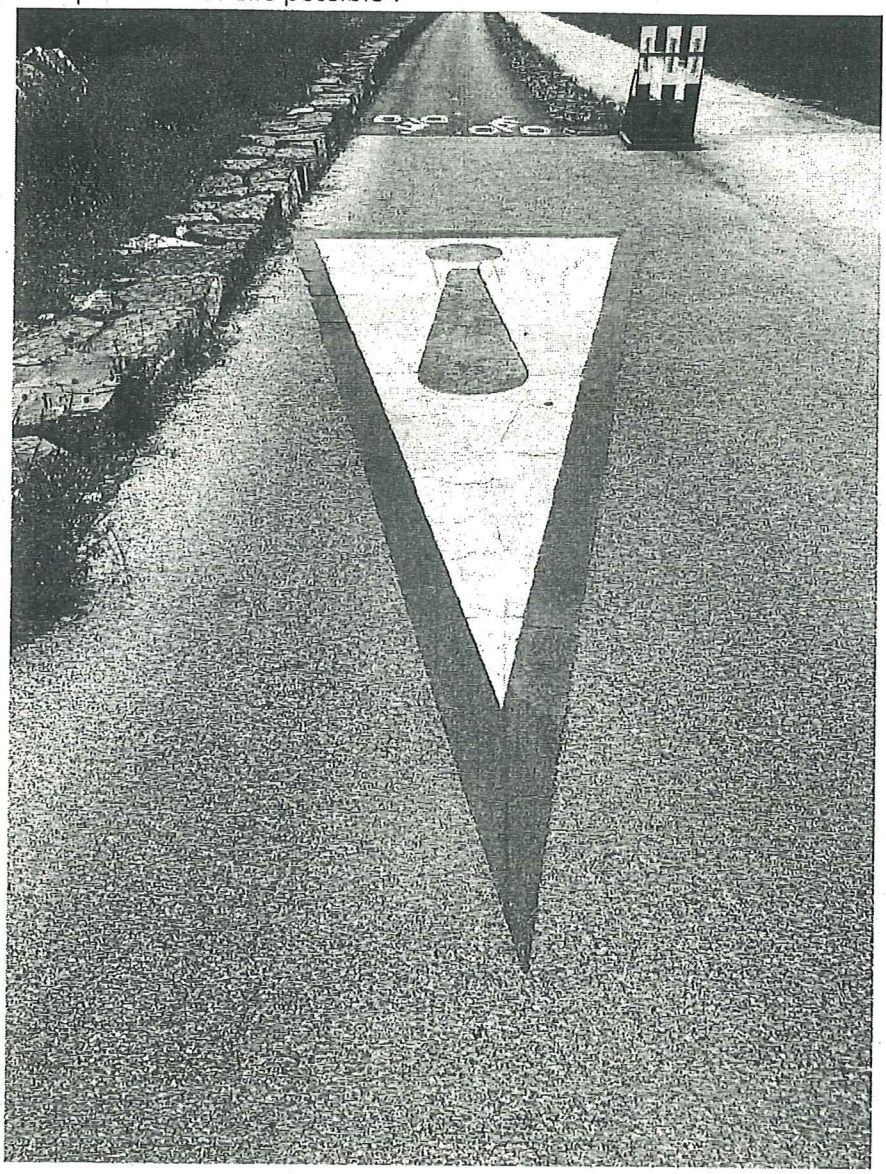

2) Exemple de signalisation à l'attention des cyclistes juste avant un croisement

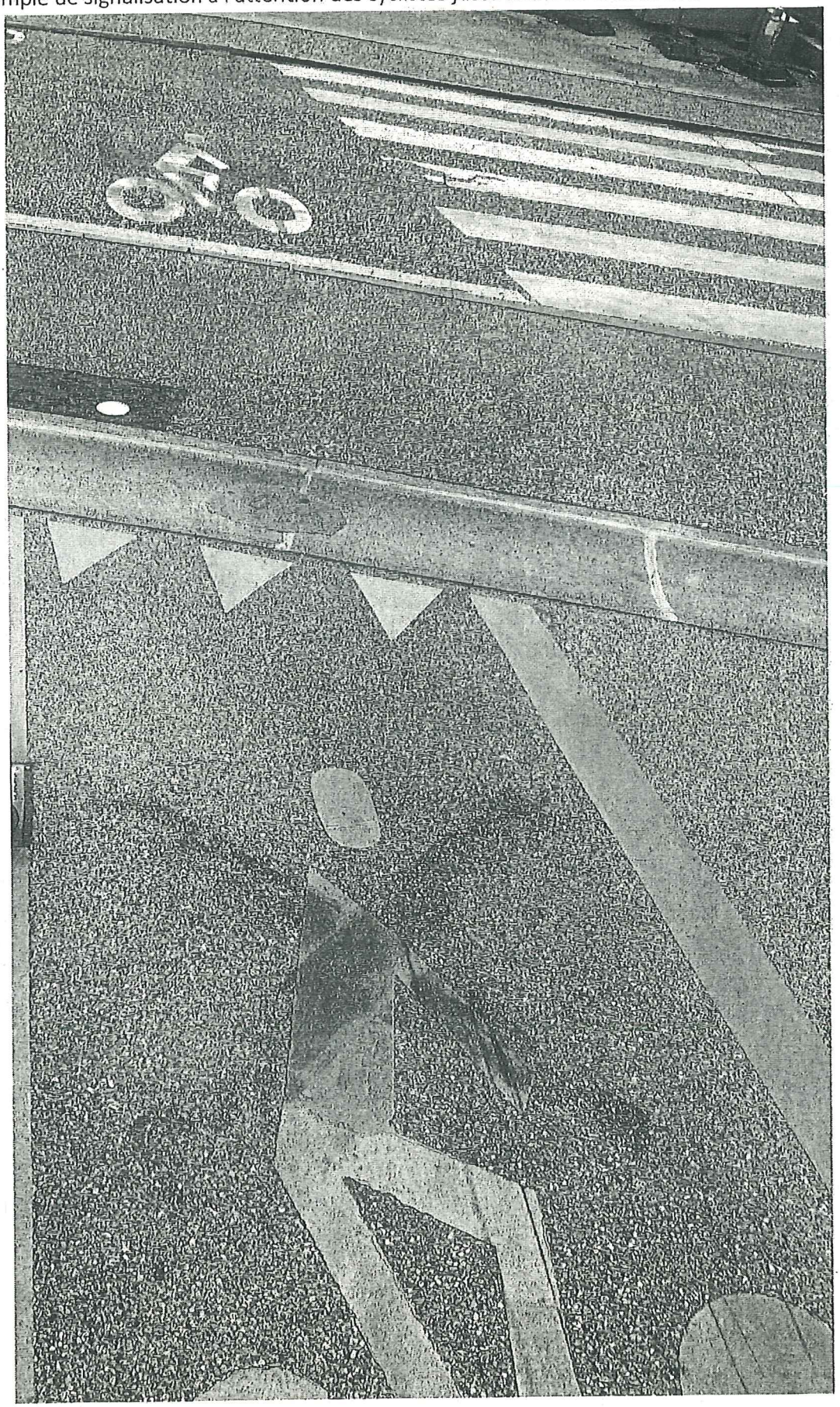

3) En théorie, les piétons ont le droit d'utiliser cette partie de la Voie Verte mais ces peintures induisent une utilisation strictement à l'usage des cyclistes. La bordure de cailloux à droite marque une frontière entre la partie cycliste et la partie piétons.

4) Chassé-croisé gauche/droite au croisement avec le chemin de Grange-Falquet. Aux heures de pointe cette situation est très inconfortable pour tout le monde. Nous savons néanmoins qu'une correction de la structure n'est pas à l'ordre du jour. Nous espérons toutefois qu'une solution existe pour pacifier ce croisement.

5) Pas de signalisation aux abords de l'école de la Gradelle. Nous demandons les mêmes mesures qu'aux abords de l'école Pré-Picot (photo 7).

6) A la hauteur du chemin du Pré-du-Couvent : pas de signalisation spécifique à la présence du cycle et potentiellement d'usagers fragiles provenant de l'EMS du Nouveau-Prieuré ainsi que du foyer Clair-Bois.

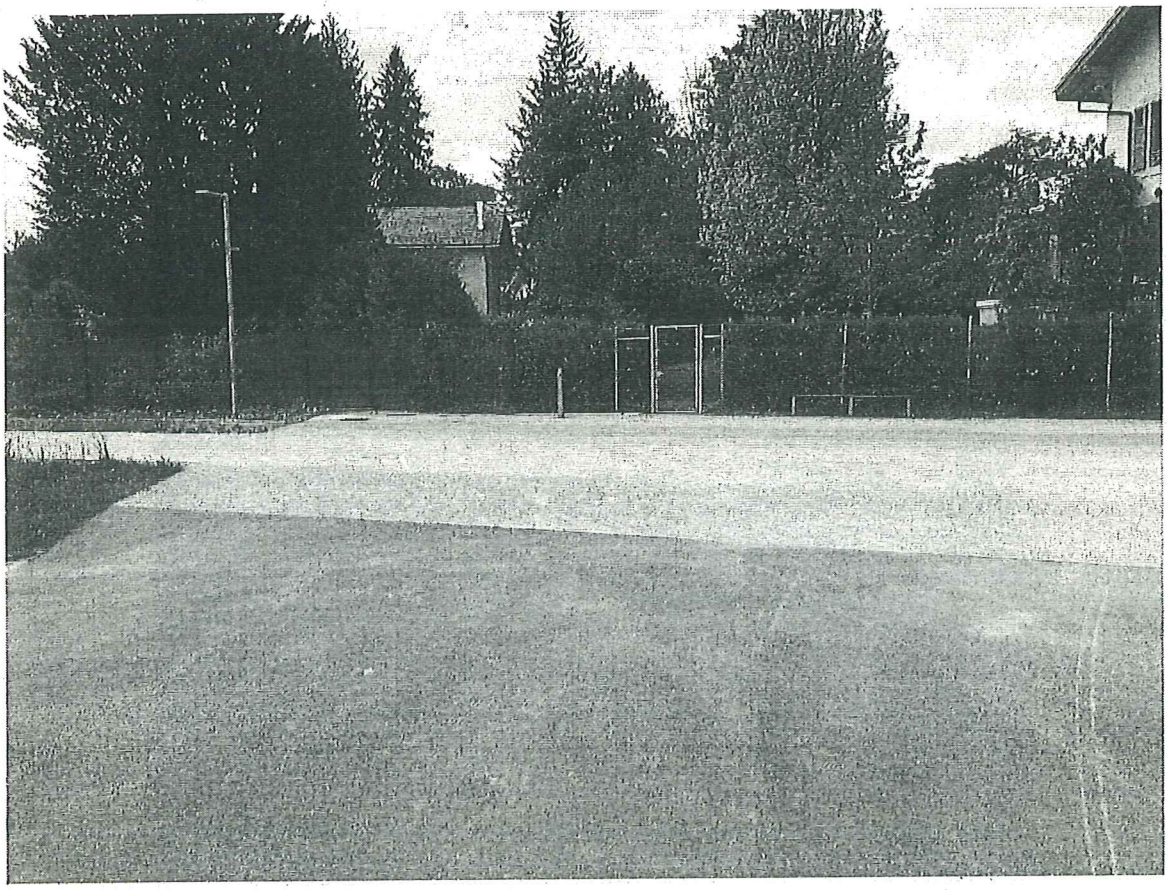

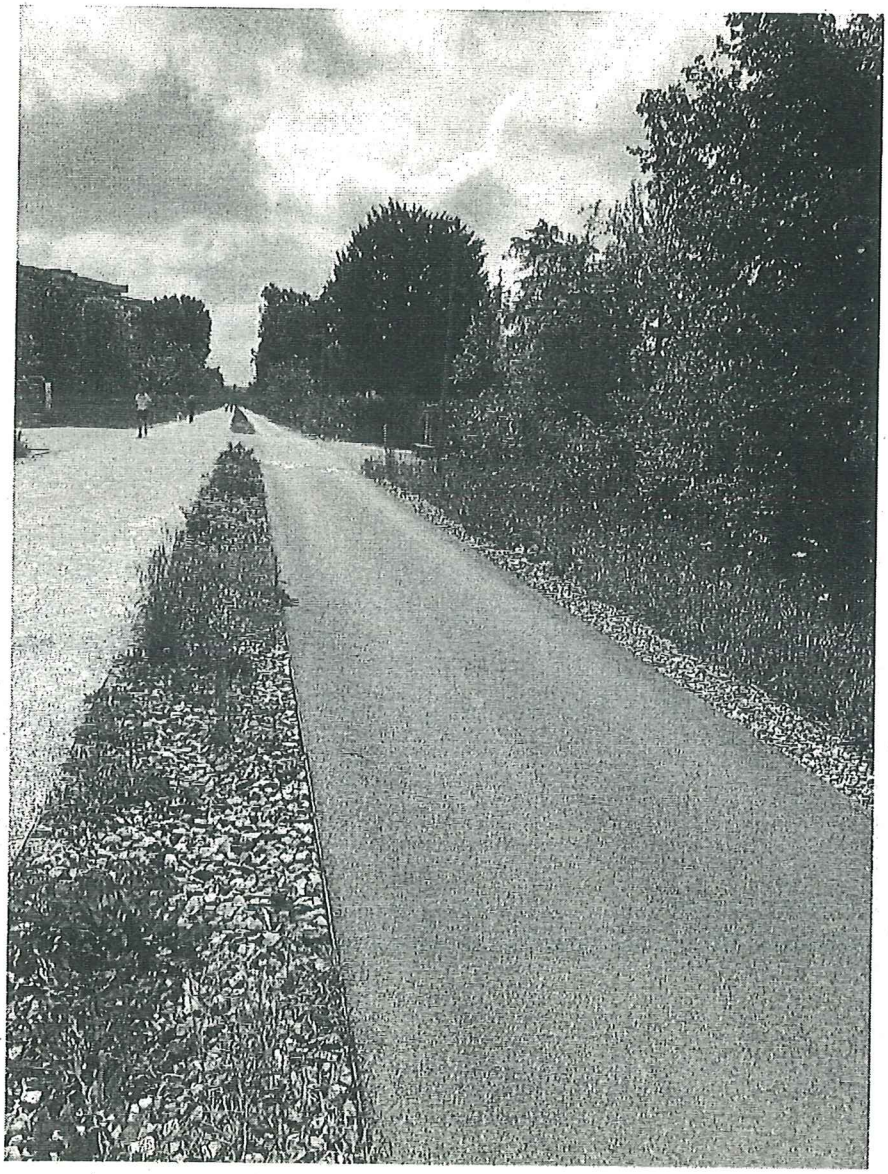
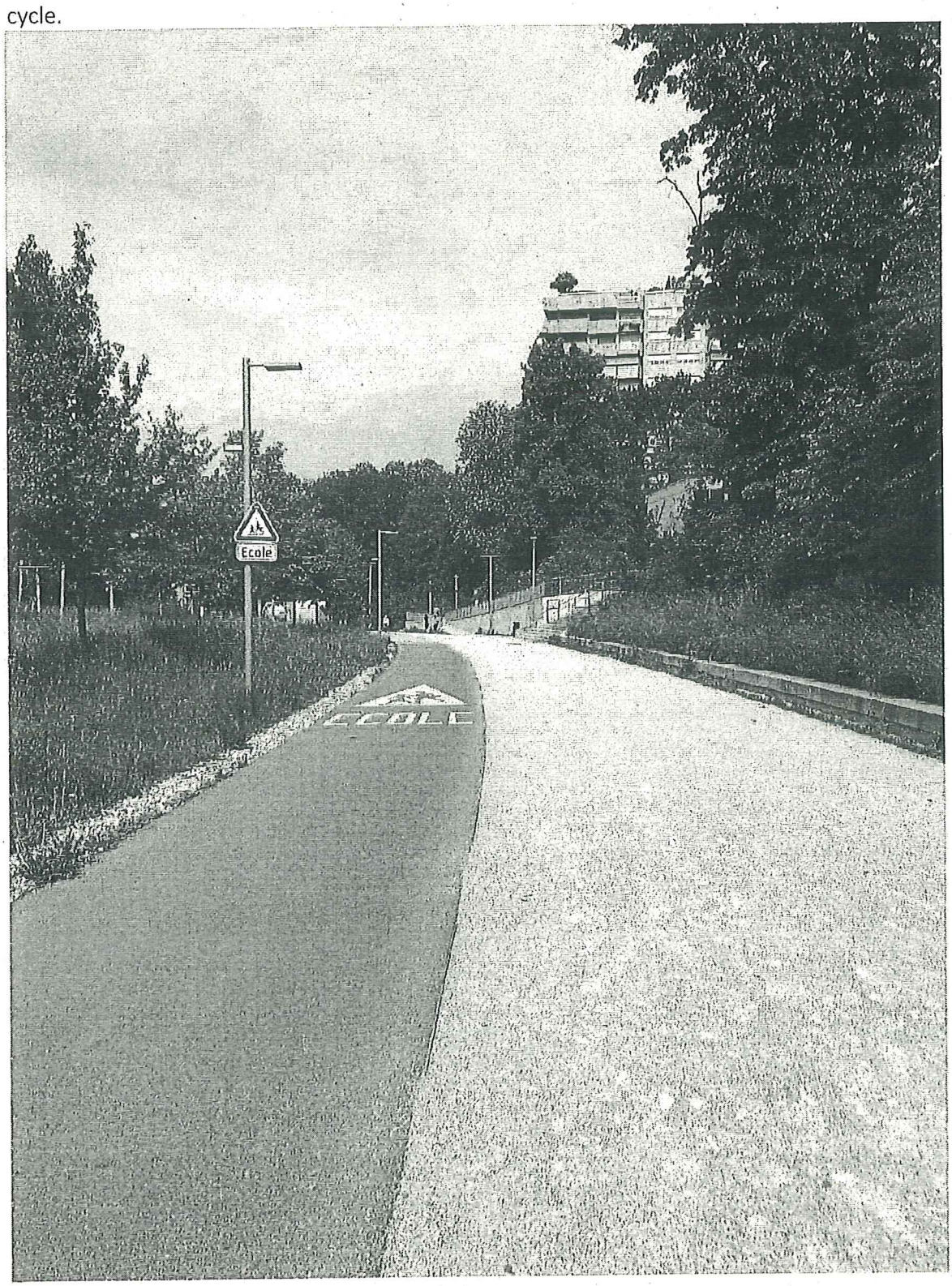
7) Exemple de signalisation sur la commune de Cologny à la hauteur de l'école Pré-Picot. Nous demandons la même signalisation à la hauteur de l'école primaire de la Gradelle voire également du cycle.